

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 88-441 du 11 Novembre 1988

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Equipement et des Transports de l'intérim du Camarade Justin GNIDEHO, Ministre de l'Industrie, et de l'Energie pour compter du 9 Novembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 9 Novembre 1988, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Equipement et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et de l'Energie pendant l'absence du Camarade Justin GNIDEHO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Novembre 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 CPC 6 SPD 2 SA/CC 4 MET-MIE 6 AUTRES  
MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 NN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3  
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-